

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 septembre 2016

TERRITOIRES DE MONTAGNE - (N° 4034)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE428

présenté par

Mme Genevard, rapporteure et Mme Laclais, rapporteure

ARTICLE 19

I. – À l’alinéa 47, après le mot :

« touristiques »

insérer le mot :

« nouvelles ».

II. – En conséquence, procéder à la même insertion aux alinéas 52 et 56 ainsi qu’à la dernière phrase de l’alinéa 58.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.